

# Le choix du conjoint chez les Blancs-Matignons de la Guadeloupe

CRITÈRES ÉCONOMIQUES ET CRITÈRES RACIAUX

PAR FRANCINE CHARTRAND

---

## SUMMARY

There are today a little more than three hundred "Blancs-Matignons", descendants of settlers, in the 'grands-fonds' of the Moule in 'Grande-Terre' where they cultivate a few hectares of land. Geographically and socially isolated these 'petits-blancs' have survived through endogamy and consanguinity. Cross-racing between black and white people is recent and usually for economic reasons. Cross-racing is made by women and never by men. These mixed unions involve the discontinuation of european peasant patterns and the adoption of the caribbean peasant family patterns; they bring about their complete cultural assimilation with the coloured peasants because, apart from the colour of the skin and the family structures, nothing seems to distinguish the Blancs-Matignons from the other guadeloupean peasants.

La Guadeloupe\* est un archipel de sept îles dont les deux plus importantes, Basse-Terre et Grande-Terre, à peine séparées par un étroit chenal marin, la rivière Salée, constituent ce qu'il est convenu d'appeler le "continent" par rapport aux cinq

\* Nous voulons remercier l'Université de Montréal qui nous a permis de faire notre enquête chez les Blancs-Matignons et le Dr Jean Benoist qui nous a conseillé au cours de cette recherche.

Pour leur sollicitude à notre égard, nous réitérons notre reconnaissance envers M. et M<sup>me</sup> A. Roux, nos deux informateurs autochtones, M. et M<sup>me</sup> Louis Corbin de Morne-à-l'Eau ainsi que leurs fils Raymond, dentiste à Morne-à-l'Eau et Gilbert, architecte à Pointe-à-Pitre, M<sup>lle</sup> Florette Morand, poétesse, le Dr Nègre, radiologiste, M. Cherdieu d'Alexis, directeur de la Banque antillaise.

Nous remercions tout spécialement le Dr Samyde de nous avoir fait profiter de ses connaissances sur le groupe Matignon; nous lui devons d'avoir pu mener à bien nos recherches chez les Blancs-Matignons de la Guadeloupe.

petites îles dépendantes: Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, St-Martin et St-Barthélémy.

Dans ce pays essentiellement agricole, la population se répartit, grosso modo, en six groupes. Ce sont, selon l'importance numérique:

— Les Métis de Blancs et de Noirs que l'on retrouve à tous les échelons de la stratification sociale,

— Les Indiens, ces anciens "coolies" qui se métissent de plus en plus en même temps qu'ils montent dans l'échelle sociale.

— Les Blancs nés en France, représentés dans l'administration et parfois dans le commerce et qui constituent la fraction la plus mobile de la population guadeloupéenne,

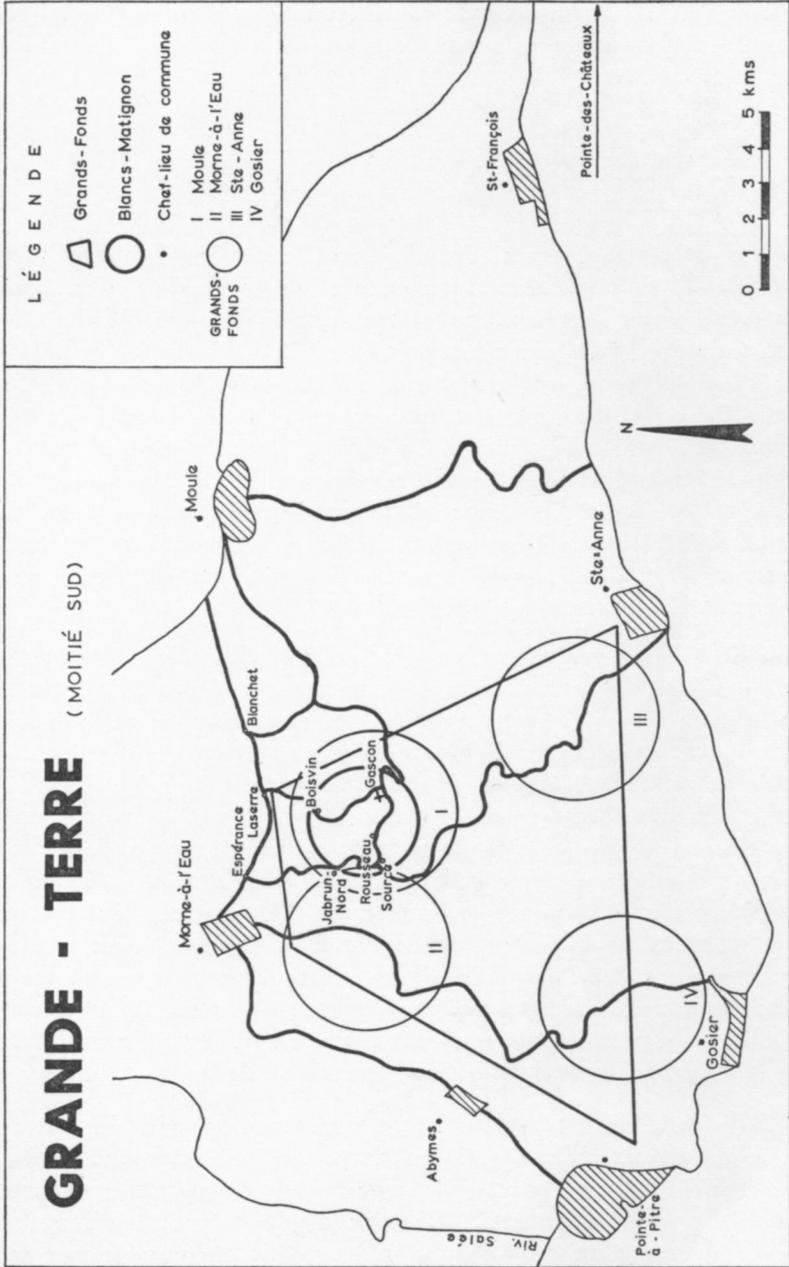
— Les Noirs proprement dits, de moins en moins nombreux, qui, s'ils se rencontrent encore dans les campagnes les plus reculées s'intègrent en nombre croissant dans les classes moyennes et occupent même des postes en vue,

— Les Syriens et les Libanais, groupe fermé qui s'adonne au petit commerce,

— Enfin, les "Blancs-Pays", descendants des premiers colons qui comprennent deux groupes distincts: les grands-blancs et les petits-blancs. Les premiers sont grands planteurs et disposent d'une main d'œuvre de couleur assez considérable tandis qu'au nombre des petits-blancs, agriculteurs, pêcheurs ou petits commerçants, on peut compter les St-Barths, les Saintois, les quelques blancs désiradiens et finalement les Blancs-Matignons.<sup>1</sup>

Il semble bien que ces deux groupes fermés (grands-blancs et petits-blancs) n'aient en commun, à part la couleur de la peau, que l'endogamie qu'ils pratiquent à des degrés divers. Vu le nombre restreint de conjoints acceptables, cette endogamie impli-

<sup>1</sup> Le nom du premier habitant de la région sert maintenant à désigner tous les paysans blancs qui y vivent, bien que les patronymes Matignon, Bourgeois, Boucher, Ramade, Roux, Berlet et Saint-Prix soient représentés de façon à peu près égale dans la population. Le qualificatif "Matignon" n'a pas cours à l'intérieur du groupe où il serait pour certains, péjoratif. Ce n'est pas sans hésitation que nous l'employons. Nous nous en accommodons pour ce qu'il a de spécifique et surtout parce que l'usage en est répandu dans toute la Guadeloupe.



que en fait une forte dose de consanguinité comme en témoignent aussi les travaux relatifs aux blancs martiniquais et aux blancs de St-Barthélémy.

## *LE MILIEU*

C'est au sud de la Grande-Terre, dans les Grands-Fonds du Moule, en particulier dans l'angle sud-ouest de la commune du même nom, que l'on trouve les Blancs-Matignons. La région des Grands-Fonds constitue par le relief, l'habitat et le genre de vie, une unité régionale que s'affirme nettement, à l'intérieur de cette île. Elle est divisée en quatre secteurs, définis selon les limites communales. Ce sont, dans la région septentrionale, Grands-Fonds Moule et Grands-Fonds Morne-à-l'Eau et Grands-Fonds Ste-Anne et Grands-Fonds Gosier dans la partie méridionale. Chacun des secteurs est subdivisé en sections ou "lieux" d'inégale importance numérique mais où l'économie de base est identique.

Le relief formé d'une multitude de petites collines appelées "mornes" et de ravines encaissées ne se prête pas à la grande culture de la plantation. La végétation est variée et la polyculture est assurée par l'unité familiale. Les terres sont petites voire parcellaires; le sol est épuisé et le système de culture, inadéquat. Comme l'élevage est assez restreint, (deux ou trois boeufs constituent le cheptel des paysans les moins dépourvus), le plus fort de l'activité agricole consiste dans le ramassage et la cueillette de produits vivriers que les paysannes de couleur vont vendre aux marchés de Moule et de Morne-à-l'Eau. Les femmes Matignons n'ont pas l'habitude d'aller au marché; en vendant leurs produits aux revendeuses noires, elles se privent même parfois de la moitié du petit pécule que leur rapporterait l'écoulement direct de leurs produits, seule source d'argent liquide pour ces paysans.

Enfin, l'habitat reflète bien le modeste niveau de vie de ces agriculteurs. Des cases de deux ou trois pièces meublées pauvrement servent parfois de logement à des familles de sept ou même de dix enfants. Le niveau éducationnel n'est guère élevé. Même si la scolarisation massive est encouragée par les

allocations familiales, les enfants, souvent malades et réclamés par les tâches domestiques, s'absentent fréquemment de l'école; de la sorte, la plupart, après avoir doublé ou même triplé les classes quittent l'école sans avoir obtenu le certificat d'études.

Dispersés sur un territoire d'une quinzaine de kilomètres carrés, ces petits blancs sont aujourd'hui un peu plus de trois cents. Il s'agit donc d'un bien petit groupe qui représente à peine le centième de la population noire des Grands-Fonds laquelle approche les 35,000 hab., et le millième de la population totale de la Guadeloupe.

Vivant en marge de la société blanche de l'Île dont il est séparé par des barrières culturelles économiques et sociales, cet îlot de petits-blancs chez qui le métissage est déjà amorcé n'en continue pas moins de manifester la plus grande réticence vis-à-vis l'ethnie de couleur.

Pour la plupart des guadeloupéens du "continent", les Blancs-Matignons apparaissent comme les derniers représentants d'une ethnie en voie d'extinction. La vision qu'ils en ont est à peu près celle-ci: un groupe désorganisé qui subit tous les méfaits de la consanguinité: débilités physique et mentale avec toutes leurs conséquences, manque d'initiative, pauvreté, non-adaptation au travail organisé, crainte, dégénérescence, méfiance, sentiment d'infériorité, etc. Cette perception est l'indice évident de l'étonnement que suscitent des blancs pauvres, malades et isolés dans un contexte antillais où le blanc a toujours pris figure de dominant, de maître et d'employeur, rayonnant de prospérité. On les décrit comme un "accident historique" dont on attribue trop exclusivement les conséquences néfastes au seul fait de la consanguinité.

Quoiqu'il en soit, la façon dont ils sont perçus les confirme dans leur marginalité sociale et les exclue même de la stratification des classes guadeloupéennes.

Comment cette enclave blanche s'est-elle produite? L'histoire des Matignons est des plus obscures et nous n'avons pas l'espace ici pour discuter les hypothèses concernant leur origine. Ainsi nous contentons-nous de rapporter ce que Jator en dit dans son guide touristique de 1935.

...un propriétaire installé dans ce secteur de la commune du Moule le père Matignon, maître d'esclaves, surpris par le décret d'abolition de 1848 et démuné de ressources, refusa d'abandonner son domaine et le cultiva avec l'aide des siens. Plusieurs maîtres d'esclaves imitèrent son exemple et se joignirent à lui. Vivant dans un rigoureux isolement, travaillant elles-mêmes leurs terres, ces familles seraient à l'origine du peuplement blanc de la région...

Ce n'est qu'après 1848 que le peuplement noir commença dans cette région. Les Grands-Fonds sont boisés, peu peuplés, c'est le refuge tout indiqué pour les nègres qui fuient l'usine. L'appropriation des "bois debout" leur tient lieu de titre foncier. Ils s'y installent et cultivent. Isolés dans les "fonds", au sein d'un groupe noir majoritaire, les Matignons n'en continuent pas moins de pratiquer jusqu'au début du siècle la plus stricte endogamie. Culturellement, la population de couleur aura quand même raison d'eux. Ils finissent par leur ressembler étonnamment: langue, habitat, genre de vie, techniques domestiques et agricoles, recours à la sorcellerie, tout porterait à croire à la créolisation la plus complète des Blancs-Matignons. Pourtant, ils sont restés imperméables à un seul niveau: celui des structures familiales.

## LA FAMILLE

Nous nous bornerons à quelques conclusions générales qui se dégagent d'une étude que nous publierons par ailleurs.

La famille, chez les Blancs-Matignons correspond beaucoup plus au modèle des familles paysannes européennes qu'à celui des paysanneries antillaises.

Monogamie, union légitime, patriarcat, patrilocalité, nucléarité, foyer stable et nette division des tâches selon le sexe (le père aux champs aidé de ses fils, la mère à la maison aidée de ses filles), autant de traits qui, avec le type racial, peuvent témoigner de leur ascendance française.

Comment expliquer cette persistance alors qu'ils semblent acculturés et même assimilés sur tous les autres plans culturels? Peut-être est-ce parce qu'ils ont échappé au contexte de la plantation. Comme on le sait, les structures économiques favorisaient

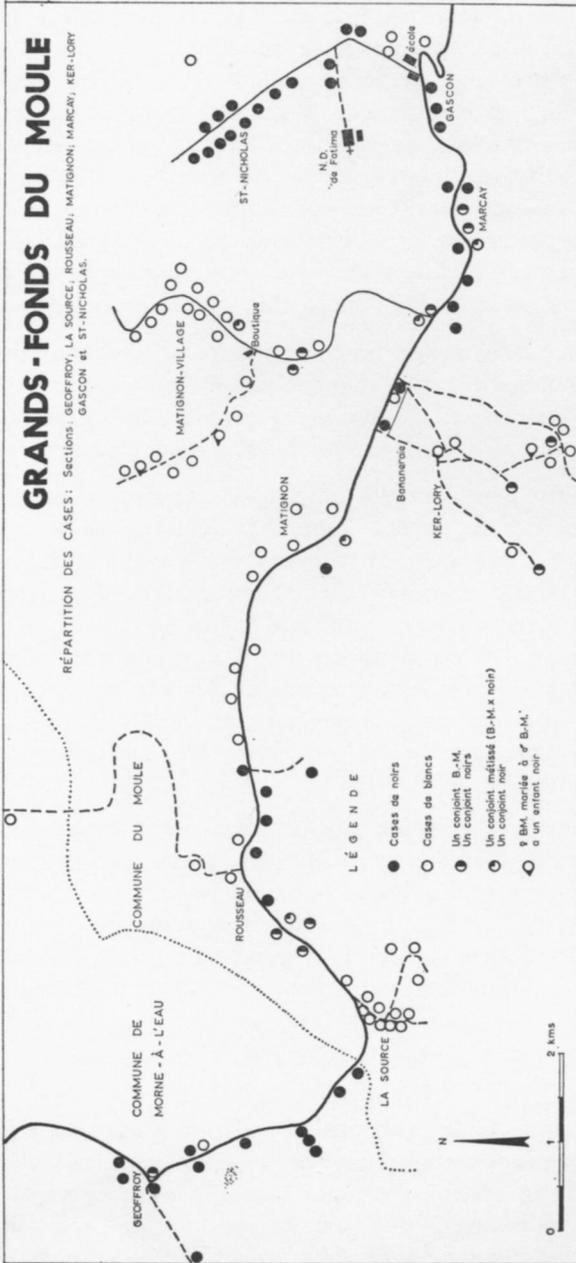
chez l'esclave et le travailleur noir la séparation des époux. De plus, les enfants nés de mère esclave, qu'ils aient été du maître blanc ou de concubins noirs étaient élevés avec leur mère; de sorte que l'unité résidentielle était constituée de la mère et des enfants. Ce contexte de matrifocalité qui impliquait une certaine forme de polygamie sérielle en même temps qu'il entraînait l'existence de familles parallèles, l'instabilité du foyer et l'effacement de l'image paternelle explique, selon les tenants de la théorie du conditionnement esclavagiste — d'abord élaborée par Frazier — le complexe structurel de la famille antillaise d'aujourd'hui.

A notre avis, si l'on ne rencontre pas ce schème familial chez les Matignons, c'est que, n'ayant pas été soumis aux mêmes contingences historiques, il leur a été plus facile de sauvegarder les structures initiales, celle de la famille traditionnelle française.

De plus, alors que les paysans de couleur doivent fréquemment s'absenter du milieu familial à l'époque de la coupe de la canne ou à l'occasion de corvées ou encore pour travailler à l'extérieur, il est assez rare que l'homme blanc des Grands-Fonds quitte les siens. Ainsi, cinq seulement travaillent à l'extérieur comme "engagés" ou dans les distilleries environnantes, mais ils reviennent tous les soirs à la maison. Remarquablement casaniers, les Matignons ont une vie sociale très limitée et la présence du père au foyer contribue à perpétuer les habitudes monogames et patriarcales.

Les sections habitées par les Blancs-Matignons ne sont pas exclusivement blanches puisque des cases de gens de couleur s'intercalent entre les leurs. Comme nous pouvons le constater sur le présent tableau, il y a prédominance de blancs dans les sections de Source et de Matignon-village et, dans toutes les sections, la population noire est représentée. Nous avons donc 61 cases habitées par des blancs; quelques unes le sont par une seule personne, célibataire ou veuve, d'autres par un couple de vieillards; les autres foyers sont nucléaires.

Les relations de voisinage entre blancs et noirs se limitent à une certaine coopération économique au moment des corvées agricoles ou de la construction des cases. On ne se reçoit pas à la maison et les blancs évitent autant que faire se peut toute familiarité avec les gens de couleur.



<i>Sections</i>	<i>Blancs ♂ ♀</i>	<i>Noirs ♂ ♀</i>	<i>♂ Noir ♀ Blanche</i>	<i>♂ Métissé de B-M ♀ Noire</i>	<i>Nombre de cases</i>
Geoffroy	1	12	1		14
La Source	13	1	3	1	18
Rousseau	8	5			13
Matignon	5	1		1	7
Matignon- village	21		2	1	24
Marçay		8	3	2	13
Ker-Lory	9	2	3		14
Gascon	3	5			8
St-Nicholas	1	11			12
<b>TOTAUX</b>	<b>61</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>123</b>

*(Les chiffres indiquent le nombre de foyers)*

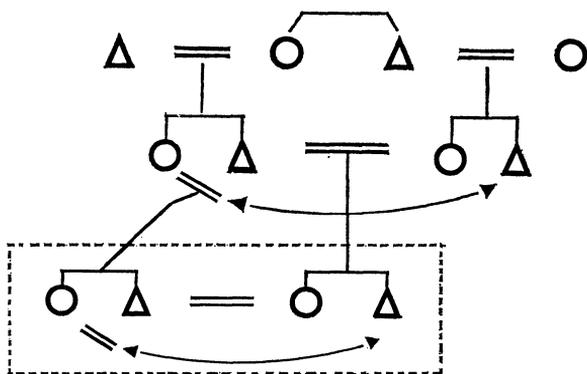
Quelques blancs ne dissimulent pas un certain mépris pour les noirs; ceux-ci le leur rendent parfois sous forme d'une sympathie condescendante pour ces "malheureux" blancs.

### LE CHOIX ENDOGAME

Dans quelle proportion les alliances ont-elles été endogames depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle? Pour le savoir, il nous a fallu essayer de reconstituer les généalogies. Nous étions limités d'abord par le fait que les registres d'Etat civil ont été en grande partie incendiés ou endommagés par les cyclones, ensuite parce que le seul informateur capable de nous aider s'est avoué inapte à remonter au-delà de trois générations. La tâche était d'autant plus difficile que plusieurs Matignons ignorent même les noms de leurs grands parents, que les patronymes sont peu nombreux, qu'aux mêmes noms correspondent souvent les mêmes prénoms

et enfin que l'usage des surnoms arrive à faire oublier l'identification civile des individus.

Pour éviter une trop grande marge d'erreur, nous avons éliminé 44 alliances sur lesquelles les renseignements prêtaient à confusion pour n'en étudier que 106 parmi les moins susceptibles d'erreur. Ces mariages ont été contractés entre 1840 et 1940.



### 106 ALLIANCES ENTRE 1840 ET 1940

#### 64 mariages ENDOGAMES CONSANGUINS

16 <i>entre germains</i>	38 <i>entre issus de germains</i>	10 <i>au-delà</i>
1857-1885    4		
1885-1937    12	1840-1940	1840-1940

#### 23 mariages ENDOGAMES SANS PARENTÉ

1840-1870	10
1870-1940	13

#### 19 mariages EXOGAMES

1890-1940	13 avec conjoints de couleur
-	6 avec blancs exogames.

Sur ce nombre, 16 ont uni des cousins germains. Dans quatre cas, les parents de chacun des conjoints étaient cousins germains de sorte qu'entre eux, la parenté génétique était aussi étroite qu'entre frères et sœurs.

Nous remarquons que l'endogamie sans consanguinité a été possible jusqu'en 1940. Il aura donc fallu 4 générations soit un siècle pour que tous les blancs qui se sont annexés aux Matignons installés dans les Grands-Fonds deviennent parents entre eux. Les mariages exogames avec blancs correspondent d'ailleurs à cette période puisqu'un seul cas est survenu depuis le début du siècle, les cinq autres s'étant produits durant la seconde moitié du siècle dernier.

Le croisement avec des noirs ne commence qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il faut attendre les années 1920, soit une génération pour que les premiers enfants métissés épousent des noirs puisqu'ils ne peuvent pas retourner dans la société blanche par voie matrimoniale.

La situation actuelle traduit un accroissement de la parenté entre les conjoints: sur les 56 foyers de blancs (6 des 61 sont occupés par des célibataires), 3 couples seulement ne sont pas parents entre eux.  $\frac{1}{5}$  des couples est constitué de germains;  $\frac{4}{5}$ , d'issus de germains.

L'endogamie a donc nettement augmenté la consanguinité du groupe. Le mouvement ne peut que s'accélérer car, comme le prétend Sutter, la consanguinité est fonction de la dimension de la famille à laquelle il faut ajouter l'incompatibilité de l'âge, (et la dispersion de l'âge croît avec la dimension de la famille) tout en excluant la moitié des membres parce qu'ils sont de même sexe. Il est évident qu'un groupe comme celui des Blancs-Matignons dont les familles sont aussi nombreuses, ne peut, en persistant dans l'endogamie que marier ses membres dans une consanguinité de plus en plus étroite.

Un des modèles d'union endogame, réalisé dans 10 cas donne une idée de la limitation des conjoints. C'est celui de deux frères qui épousent deux sœurs ou d'un frère et d'une sœur qui épousent une sœur et un frère. On pourrait y voir un type d'alliance préfé-

rentielle alors qu'il s'agit d'une fréquence accentuée par les possibilités restreintes propres à un isolat aussi petit.

On se marie relativement tard. A partir de cent actes de mariage consultés à la Mairie du Moule, nous avons calculé, en effet, que la moyenne d'âge au mariage est de 23 ans pour les femmes et de 28 ans pour les hommes. Ceci, dans les proportions suivantes:

Chez les femmes:	tandis que chez les hommes:
25% se marient avant 20 ans	12% se marient avant 20 ans
40% se marient entre 20 et 25 ans	30% se marient entre 20 et 25 ans
31% se marient entre 25 et 30 ans	38% se marient entre 25 et 30 ans
4% se marient entre 30 et 50 ans	2% se marient entre 40 et 55 ans

La situation démographique d'un groupe fermé qui, depuis un demi-siècle renouvelle difficilement ses effectifs et qui depuis plus de 100 ans ne s'est annexé qu'un nombre infime de familles blanches, peut expliquer que le nombre restreint de conjoints possibles pour un individu puisse retarder le mariage tant pour la femme que pour l'homme. Davantage pour celui-ci puisque, si la femme hésite moins à épouser un partenaire de couleur, les hommes refusent de prendre pour épouse une paysanne qui ne soit pas blanche.

De plus, le service militaire, en vigueur depuis 1946, contribue aussi à ce que les hommes se marient plus tard. Mais leur réticence à prendre des responsabilités conjugales vient aussi de leur insécurité matérielle. L'usage veut, en effet, qu'avant de se marier, l'homme ait un lopin de terre à cultiver et un coin pour installer sa case. Or, un système d'héritage qui exige la division en parts égales entre tous les enfants a déjà trop morcelé la terre. Le jeune Matignon héritera parfois d'un hectare et le plus souvent de quelques acres seulement sans espérer pouvoir agrandir sa terre puisqu'il n'a pas d'argent liquide. Sans instruction ni métier, il peut difficilement travailler dans le centre commercial où la concurrence sur le marché du travail est déjà suffisamment grande.

Reste alors la possibilité de vendre ses services à l'usine, sporadiquement, ou d'ailleurs, il tolère fort mal sa subordination au gèreur de couleur.

Le célibat étant dévalorisé, comme dans presque toutes les sociétés traditionnelles, la situation désespère les chefs de famille qui ne voient pas le jour où ils pourront marier leur fils: "Il me reviendra du service militaire sans métier, sans instruction et je n'ai pas de terre pour lui..."

### *EXO GAMIE ET MÉTISSAGE*

On s'étonne alors que le concubinage ne soit pas plus répandu chez les Matignons. Chez les créoles de couleur qui se marient aussi relativement tard, cette forme d'union vient différer l'union définitive en permettant d'atténuer, par la coopération économique de la concubine l'insécurité matérielle des conjoints.

Or, le concubinage est inexistant entre blancs. Et quand il existe, il met en cause des femmes blanches et des partenaires de couleur. En effet, sur les 12 cas de concubinage qui existent, 11 sont faits sur ce modèle. Nous n'avons relevé qu'une exception: l'homme Blanc-Matignon habite maintenant avec sa concubine à l'extérieur de la région.

Comme tel, le concubinage n'est pas sanctionné. Toutefois, les enfants nés de ce type d'union pourront difficilement s'allier à des Matignons. Durant le veuvage — 4 cas sur 12 — le concubinage avec un conjoint de couleur n'attire pas de désapprobation. Les chances de fécondité sont minimales, les enfants de la veuve ont déjà quitté la maison et l'on trouve normal que la "dame" ne vive pas seule.

Il arrivera aussi qu'une longue union de type illégal entre une Matignon et un noir soit finalement légitimée. Le sort des enfants n'en est pas pour autant modifié puisque c'est avant tout leur degré de pigmentation qui décide de l'appartenance au groupe et de la possibilité de s'allier ou non à des conjoints blancs. De même en est-il des enfants nés d'une femme blanche (mariée à un blanc) et d'un partenaire (noir) d'occasion. Nous avons connu trois enfants nés dans ces conditions: ils sont élevés avec

leur mère, dans le foyer blanc, appellent même "père" l'époux de leur mère; aucune discrimination n'est exercée contre eux à l'intérieur du milieu familial mais comme ils ont les cheveux crépus et la peau foncée, ils ne sont pas reconnus comme faisant partie des Matignons.

Nous n'avons pas remarqué d'enfants métissés dont le père soit Matignon. Peut-être en existe-t-il dans les foyers de noirs? Etant donné que les hommes blancs sortent peu de leur "brousse" et qu'ils sont plus racistes que leurs épouses, nous sommes portés à croire que la probabilité en est assez faible. Les actes de naissance des blancs-Matignons ne peuvent nous renseigner sur ce point. Il reste toujours la possibilité de paternité biologique non reconnue légalement ou socialement par les hommes blancs.

La proportion des naissances illégitimes chez les Blancs-Matignons atteint les 18%. La compilation des naissances illégitimes (de mère Blanc-Matignon) survenues depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle accuse dans 65% des cas une paternité de couleur et dans 15%, une paternité blanche. La non-reconnaissance légale couvre les 20% qui restent. Le père dans ces cas peut être noir ou blanc.

Enfin, il est intéressant de noter qu'une fille-mère dont l'enfant est métissé peut encore épouser un blanc. Tout se passe comme si l'ostracisme ne visait que les "sang mêlés". Ceux qui leur sont reliés de très près ou qui sont cause de métissage ne font pas l'objet du racisme des blancs.

Depuis le début du siècle, à une exception près, l'exogamie a toujours signifié pour les Blancs-Matignons, choix d'un partenaire de couleur.

Sur les 9 unions mixtes légitimes que nous connaissons,

7 se sont faites entre femmes blanches et hommes noirs.

et 2 seulement entre hommes Blancs-Matignons et femmes noires dont l'une concerne un métissé de Blanc-Matignon et de noir, tandis que l'autre fut contractée par homologie éducative.

Nous remarquons que jamais les niveaux social et économique du conjoint de couleur ne sont inférieurs à ceux du blanc; ils sont égaux dans la moitié des cas. L'hypergamie économique expliquerait donc une partie des unions mixtes.

## RELATIONS EXOGAMES-ENDOGAMES

Avec l'exogamie, des changements structurels apparaissent au niveau de la famille. Le nombre d'unions illégitimes s'accroît, la concubine blanche partage les responsabilités économiques et accède à la direction de la maisonnée. Le rôle de la mère s'affirme au détriment de celui du père: le foyer coupe ainsi les derniers liens qui le renaient à la société Matignon. Les métissés "concupineront" à leur tour, et s'ils se marient (dans le cas des hommes) ils choisiront des épouses noires en se réservant le droit d'une certaine polygamie.

Ceux qui restent dans les Grands-Fonds constituent la petite bourgeoisie de l'endroit: petits commerçants, propriétaires de transport en commun, politiciens, ils sont les seuls à exercer le leadership et à jouir d'un niveau de vie supérieur à celui des paysans blancs.

Les relations entre les Blancs-Matignons fixés aux Grands-Fonds et ceux, alliés à des noirs ou non, qui en sont sortis s'articulent de la façon suivante:

Elles persistent, 1° Dans les cas d'union entre Blancs; si, avant le mariage, l'un des conjoints déjà installé à l'extérieur, revient se marier aux Grands-Fonds pour ensuite retourner s'installer à l'extérieur. Les visites entre ces blancs et ceux des Grands-Fonds sont alors fréquentes, il y a souvent soutien économique, échanges d'enfants durant les grandes vacances, etc.

2° Dans les cas d'union mixte où le conjoint de couleur a un métier, une certaine sécurité matérielle.

Dans les deux cas, les enfants issus de ces unions sont des conjoints éventuels pour ceux du groupe.

Les relations peuvent être rompues: 1° par les Blancs-Matignons, pour des raisons à la fois raciales, économiques et sociales, dans les cas d'unions mixtes quand le conjoint de couleur ne jouit d'aucun prestige auprès des Matignons, c'est-à-dire s'il est peu instruit, sans métier ni biens. Les enfants épouseront alors des guadeloupéens de couleur et les métissés éviteront de revenir aux Grands Fonds.

2° Par ceux qui sont sortis, pour des raisons économiques et sociales mais non raciales, dans les cas d'alliance avec un "grand-Blanc". L'éventualité est rare. Nous n'en connaissons qu'un seul exemple. Il mérite d'être décrit parce qu'il illustre bien les barrières de classes entre les petits-blancs et les grands-blancs guadeloupéens.

Il s'agit du fils aîné d'une famille de sept enfants (quatre garçons, trois filles) d'origine modeste, qui, il y a 23 ans, épousait à l'âge de 30 ans, une riche veuve "béké" de 27 ans plus âgée que lui et chez qui il alla habiter dans une commune de Basse-Terre. L'union fut stérile. La veuve devait mourir 15 ans plus tard, soit en 1961. Avant son mariage, cet individu eut deux enfants. L'un dont nous ne savons pas qui est la mère et l'autre, avec sa nièce de 14 ans, fille de sa sœur. La chose fit scandale à l'époque. Tout s'estompe maintenant derrière le prestige dont il est investi. Comme il l'a toujours fait, bien qu'il ait quitté les Grands-Fonds depuis longtemps, il subvient aux besoins de ses enfants sans toutefois les voir.

Il héritait donc en 1961 de tout ce que lui léguait la veuve: bananeraies importantes, commerces, autres plantations..., autant de biens qu'il avait fait fructifier durant plus de vingt ans de vie conjugale. Sans couper complètement les relations avec les siens, il revint peu souvent dans "son pays". Il fit venir deux de ses frères pour l'assister et employa le 3<sup>e</sup> dans l'un de ses commerces à Matouba. De la même façon, puisa-t-il sa main d'œuvre parmi les cousins et neveux des Grands-Fonds: ramasseurs, chauffeurs, commis, etc... Relations de patron à employé beaucoup plus que de consanguins. Ceux des Grands-Fonds n'osaient pas lui rendre visite. Il était le grand "seigneur" dont on est fier mais qu'on approche difficilement.

Les relations devaient se rompre définitivement, 6 mois après la mort de sa première épouse, à l'occasion de son remariage avec un "béké" de 26 ans. L'alliance était possible s'il se pliait aux exigences de sa jeune épouse: oublier les Blancs-Matignons des Grands-Fonds. Ce qu'il fit. Il accédait franchement à la haute bourgeoisie de l'île et la société blanche-créole qui reconnaît en ce riche planteur "un parvenu non dégrossi" a fini par l'accepter, tandis que les Blancs-Matignons continuent de se réclamer la parenté avec lui.

Enfin, ces relations seront aussi rompues, 3° Par ceux qui sont sortis, pour des raisons sociales uniquement.

Dans les cas où, indépendamment de l'alliance, le rang de celui qui a quitté est nettement supérieur. L'exemple d'un politicien qui vit maintenant en Métropole illustre cette possibilité. Il ne donne jamais signe de vie alors que les Matignons parlent abondamment du "cousin" qui a réussi.

Dans ces trois cas, le groupe perd des éléments sans que jamais la descendance des exogames vienne augmenter le nombre de conjoints possibles des enfants endogames.

Les régularités qui se dégagent des différents types d'union pourraient être explicitées dans les propositions suivantes :

— Les unions endogames qui sont nécessairement homogamiques sont toutes, à des degrés divers consanguines.

Ce type d'union ne répugne pas aux Matignons et le fait que les registres d'État civil mentionnent rarement qu'une dispense leur a été accordée pour se marier, confirme les propos d'une informatrice de couleur selon lesquels ils useraient d'"astuces" pour éviter d'obtenir et de payer cette dispense.

— Ces alliances consanguines se font dans la légitimité. L'illégitimité commence avec les unions mixtes comme si la marginalité raciale entraînait la marginalité sociale. L'union à un conjoint de couleur signifierait jusqu'à un certain point l'abandon des normes de l'ethnie blanche et l'adoption du pattern familial proposé par la société de couleur.

— Quand elles sont légitimes, les unions mixtes font intervenir des femmes blanches et des hommes de couleur. C'est par hypergamie économique que ces unions se contractent.

Si, exceptionnellement, un Matignon épouse une noire, il le fait parce qu'il ne peut trouver parmi les siens une femme qui ait suffisamment d'instruction. Il peut espérer pouvoir marier ses enfants à des blancs. Le couple mixte sera rejeté du groupe seulement si le gendre de couleur ne jouit pas d'un bien-être supérieur à celui des blancs. Les enfants passeront alors à la société de couleur.

— De la même façon, les unions mixtes illégitimes (sous forme de concubinage, avant le mariage ou durant le veuvage) concernent les femmes Matignons et non les hommes.

Le métissage se fait donc par les femmes, et leurs concubins de couleur, paysans des Grands-Fonds, pourront difficilement allier leurs enfants aux blancs s'ils n'offrent pas de garanties matérielles.

Pour résumer, on peut dire que *chez les Matignons, le mode de genèse du groupe familial tend à être légitime s'il est endogame et illégitime quand il est indépendant du type racial.*

La descendance des foyers légitimement constitués vient augmenter le stock des conjoints possibles alors que celles des unions mixtes économiquement non-hypergamiques vient réduire ce stock en même temps qu'elle lui arrache des effectifs. Véritable érosion qui menace l'existence de cette petite ethnie et la fond peu à peu dans le creuset du métissage guadeloupéen.

Pourquoi le métissage se fait-il par les femmes? Mis à part le facteur économique qui ne joue pas dans tous les cas d'unions mixtes, nous arrivons difficilement à expliquer que tous les croisements se font par la femme Matignon et non par l'homme Matignon.

Y aurait-il déséquilibre démographique? Les 20 à 40 ans se répartissent à peu près également selon les sexes, même que la population masculine est légèrement supérieure. On ne peut donc invoquer le fait d'un plus grand nombre de femmes.

Nous avons remarqué à quelques reprises un attrait des femmes Matignons pour les hommes de couleur. Seraient-ils plus attirants pour les femmes blanches que ne peuvent l'être les Matignons qui manquent de vigueur et d'assurance? D'autre part, pour le paysan noir qui valorise la "blancheur" et qui ne peut espérer une métropolitaine ou une fille de grande famille, l'épouse ou la concubine "Matignon" ne serait-elle pas désirable?

Mais alors un conjoint Matignon ne le serait-il pas tout autant pour les femmes noires? Si tel est le cas, on peut penser que les hommes Matignons résistent aux avances des femmes noires parce qu'ils désapprouvent franchement le métissage. Il y aurait alors dichotomie des valeurs entre les sexes: les hommes blancs seraient plus racistes que les femmes blanches. Sinon, nous ne leur connaissons pas suffisamment d'audace pour faire les premiers pas, demander la main d'une fille noire et risquer d'essayer un refus.

Quelles que soient les motivations sous-jacentes à ces choix et à ces réticences, il reste que le système patriarcal confère aux

hommes la responsabilité de la survivance raciale de telle sorte que les femmes sont moins impliquées à ce niveau des valeurs.

Evidemment, plus que tout autre fait social, le choix du conjoint contient une charge d'affectivité qui introduit une bonne part d'impondérable dans la quantification sociologique. Les régularités n'en sont pas pour autant modifiées; mais les interprétations doivent alors être nuancées en conséquence. Pour cette raison, nous admettons l'attraction des femmes Matignons et des hommes noirs comme une explication sociologique non moins plausible que celle de l'émancipation économique.

## CONCLUSION

L'examen de ces différents types d'union nous amène à nous demander en fonction de quels critères s'opère le choix du conjoint.

De façon générale, on choisit d'abord en fonction de la race. "Chacun son rang, nous répètent les informatrices; les noirs sont des descendants d'esclaves qui servaient nos pères". On en fait une question de classe et paradoxalement, ce sentiment collectif voisine avec celui de la misère collective: "Nous sommes tous malheureux et personne ne veut nous aider". Le groupe se perçoit à la fois comme racialement supérieur et économiquement inférieur. En choisissant un conjoint, les Matignons doivent essayer de concilier ces deux exigences: "sauver la race" et s'affranchir de leur condition de défavorisés. Le conjoint idéal serait alors un blanc métropolitain ou créole extérieur aux Grands-Fonds. Or, des barrières économiques et sociales sérieuses les empêchent de s'attarder à cette possibilité.

Reste alors une solution, si l'on ne veut pas trahir les siens en contractant une union mixte: épouser un consanguin. L'endogamie n'est donc pas voulue mais subie. Et pour ceux qui refusent les mariages interraciaux, les unions consanguines s'avèrent presque inévitables.

Toutefois, le critère racial n'a pas pour tous la même importance. S'il est normatif pour certains, il se présente pour d'autres comme une variable dépendante des besoins économiques et

quelques-uns y verront même un indicatif social dont on peut très bien faire abstraction.

Dans les familles les plus à l'aise, nous remarquons au niveau des attitudes, un racisme qui exclue toute tolérance. Pourtant l'exemple d'une dérogation à la "blancheur" dans une de ces familles nous amène à nous interroger sur la nature de ce racisme.

Une des filles eut un fils avec un partenaire de couleur alors qu'elle logeait à Pointe-à-Pitre où elle travaillait. Son père a crié à la déchéance et pleuré la faute de sa fille durant un an. Quand il se fut rendu compte que le petit-fils avait, comme tous les siens, les cheveux blonds et le teint mat, il somma alors sa fille de revenir habiter chez lui avec l'enfant. Il en est aujourd'hui très fier et fait remarquer à tous la blondeur du garçonnet considéré par tous comme Matignon.

Le résultat primerait-il le principe? On est en droit de se demander quel aurait été le sort de cet enfant s'il avait eu les caractères négroïdes. Pourtant le grand-père n'en continue pas moins d'entretenir les mêmes sentiments d'aversion envers les gens de couleur.

Trois familles affichent une intolérance irréductible tandis que à l'opposé, six familles disent être totalement indifférentes à ce problème. Chez les Matignons moyens, le critère racial apparaît comme subordonné à celui du statut social. On oublie plus facilement la pigmentation de la peau si le gendre offre certaines garanties matérielles et sociales. On hésiterait moins semble-t-il à donner sa fille à un ouvrier spécialisé noir plutôt qu'à un chômeur blanc. L'insécurité est plus grande dans cette catégorie de familles et le désir d'émancipation économique, plus accentué. Ce sont les filles de ces familles qui se marieront par hypergamie économique.

Pour les idifférents, la "blancheur" n'apparaît plus comme une valeur. Ce sont pour la plupart des marginaux plus ou moins ignorés du groupe, vivant en concubinage sur des terres de quelques ares seulement. Les conjoints de couleur sont recrutés dans les Grands-Fonds et les enfants métissés épouseront des noirs. C'est la frange de l'ethnie, une pause dans le mouvement d'assimilation raciale des blancs-Matignons.

Mais ce modèle d'intolérance, de tolérance et d'indifférence en fonction de la situation économique de la famille grossit la

réalité; nous tablons sur un très petit nombre de familles de telle sorte que les régularités risquent de couvrir deux ou trois cas seulement. Il risque surtout de faire croire à une différenciation sociale et économique beaucoup plus forte que celle qui existe en réalité. Nous sommes en présence d'une société à mentalité égalitaire qui, si elle a conscience des faibles différences de niveau de vie qui existent entre ses membres, n'est pas pour autant stratifiée économiquement et socialement.

Ces différences que nous mettons en évidence pour fins d'analyse ne sont pas l'occasion de barrières entre les sections ni entre les familles. Des gens de Sources peuvent très bien épouser des blancs de Ker-Lory de la même façon qu'un père qui a marié deux de ses filles à des noirs ne rencontrera aucun obstacle à marier les autres à des Matignons. La discrimination n'opère que dans les descendances et encore, comme nous l'avons mentionné plus haut, avec une large interférence de l'économique et du social.

Il appert donc que le critère racial joue surtout pour les moins défavorisés alors que le Matignon de famille "moyenne", plus tolérant envers les gens de couleur, choisit un conjoint en fonction de critère économique.

La race, mise en relief par les intolérants comme par les tolérants est en fait souvent battue en brèche au profit d'un impérieux désir de "sortir" de la misère et d'accéder à un niveau social et économique plus élevé.

Enfin, les plus défavorisés chez qui le métissage commence à s'infiltrer ne partagent plus les valeurs ethniques; ils sont en voie de passer dans la paysannerie de couleur. Il semble bien que l'assimilation complète des Blancs-Matignons à la société créole guadeloupéenne se fera par l'intermédiaire des unions mixtes puisqu'elles impliquent dans la plupart des cas la substitution des caractéristiques de la famille paysanne européenne par celle de la famille paysanne antillaise.

#### RÉFÉRENCES

KOVATS, E.

1964 Mariage et Cohésion sociale chez les Blancs-Créoles de la Martinique. Thèse de Maîtrise, Université de Montréal.

- BENOIST, Dr. J.  
1963 Communication personnelle
- JASOR, M.  
1935 Le Guide Touristique de la Guadeloupe.
- FRAZIER, F.  
1948 The Negro of the United States. The Dryden Press.
- SUTTER, J.  
1956 Génétique de Population et Connaissance de l'Homme. Instituto Gregorio Mendel.
-